



Bruxelles, le 23 février 2022  
(OR. fr, en)

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2021/0104(COD)**

---

---

**6292/22  
ADD 1**

**DRS 8  
EF 50  
ECOFIN 128  
SUSTDEV 37  
CODEC 163  
IA 13  
COMPET 95**

**NOTE**

---

Origine:	Comité des représentants permanents (1 <sup>re</sup> partie)
Destinataire:	Conseil
N° doc. préc.:	5864/22
N° doc. Cion:	8132/21
Objet:	Directive modifiant les directives 2013/34/UE, 2004/109/CE et 2006/43/CE ainsi que le règlement (UE) n° 537/2014 en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises <i>Orientation générale</i> <i>- Déclaration de la République tchèque</i>

---

Les délégations trouveront ci-joint une déclaration de la République tchèque.

**Déclaration de la République tchèque concernant la directive modifiant les directives 2013/34/UE, 2004/109/CE et 2006/43/CE ainsi que le règlement (UE) n° 537/2014 en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises**

La République tchèque est consciente de l'importance que revêt la transparence en matière de protection de l'environnement et des droits de l'homme. Néanmoins, la République tchèque est également fermement convaincue que les nouvelles obligations et la charge administrative supplémentaire doivent être compensées par d'importants effets positifs pour la viabilité de l'environnement des entreprises.

La République tchèque reste plutôt sceptique quant aux obligations définies de manière large pour le nombre relativement élevé de sujets ciblés, qui pourraient n'avoir qu'une valeur ajoutée limitée en matière de protection de l'environnement et des droits de l'homme. Nous estimons que nous courons le risque de créer uniquement de nouvelles obligations administratives formelles. Par conséquent, nous préférons que les obligations d'information en matière de durabilité continuent de s'appliquer sur une base volontaire.

La République tchèque est également préoccupée par la charge administrative accrue qui pèserait sur le secteur privé.

---